



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/68

**QUESTION N°7**

**OBJET : FINANCES / RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (D.S.U) ANNEE 2025**

**L'an deux mille vingt-six  
Le vingt-quatre juin  
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Annie METAY - Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ  
Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Nicolas PASTUR - Niarale TRAORE - Pascal SICRE  
Axel OUHSAINE - Murielle SIMON Carole ANNEQUIN - Fabrice BERLEMONT  
Christophe BATTAIS Kaddra ZAZOUI - Alexandre KARP - Séverine MARCO  
Marcel BOTTALICO - Sonia DOS SANTOS - Karlson TABE AYUKNCHONG (arrivé à 20h55)  
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Jean-Claude CHEVRIER  
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Christophe CONNAN

**ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

Patrick MURCIA a donné procuration à Valery BOCZ  
Niarale TRAORE a donné procuration à Christophe BATTAIS à compter de 22h15  
Prisca AUGUSTIN a donné procuration à Eric BOSC  
Arnaud CHAILLOU a donné procuration à Séverine MARCO  
Jocelyne HAMON a donné procuration à Mathilde MISSLIN  
Fahed HADJI a donné procuration à Marie-Françoise JOLLY  
Amélie SANDRIN a donné procuration à Claude CAUËT

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Séverine MARCO

M. Eric BOSC, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

**Nombre de membres en exercice : 33**

**Nombre de présents : 26**

**Nombre de pouvoirs : 7**

**Nombre de votants : 33**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2531-16 et L.2334-15,

**Vu** la loi n°91-429 en date du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements et modifiant le Code des communes,

**Vu** les articles 8 et 15 de la loi n°91-429 en date du 13 mai 1991 indiquant que le Maire d'une Commune ayant reçu la Dotation de Solidarité Urbaine (prévue par l'article L.234-14-1 du Code des communes) pendant l'année précédente doit, avant la fin du deuxième trimestre suivant, présenter au conseil municipal un rapport. Ce rapport décrit les actions menées pour le développement social urbain durant l'année écoulée et explique comment elles ont été financées,

**Considérant** que la Commune a perçu la somme de 616 715 € en 2025 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine,

**Considérant** que le Maire d'une commune ayant perçu une somme au titre dudit fonds au cours de l'exercice précédent doit présenter un rapport sur son utilisation ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré,  
Décide,**

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée au titre de l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

Transmis en Préfecture le : 30/06/2026

Publié(e) le : 30/06/2026

Exécutoire le : 30/06/2026

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET  
AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CONFORME  
PIERRELAYE, LE 24 JUIN 2026**

**LE MAIRE**

**M. Eric BOSC**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et R421-1 du Code de Justice Administrative.*



Vu pour être annexé  
à la délibération du  
conseil municipal  
N°D2026.68 du 24/06/2026  
LE MAIRE,



**Direction des Finances**

## **Rapport sur l'Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) – Année 2025**

La Commune de Pierrelaye, a perçu en 2025 une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale d'un montant de 616 715 €.

Conformément aux dispositions réglementaires, le présent rapport présente l'utilisation de cette dotation, telle qu'elle ressort de l'annexe récapitulative D.S.U de l'exercice 2025.

La Dotation de Solidarité Urbaine a été mobilisée pour financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement, en lien avec les priorités communales. Le présent rapport retrace uniquement les dépenses effectivement mandatées au cours de l'exercice 2025, certaines opérations ayant également donné lieu à des paiements lors d'exercices antérieurs.

S'agissant des dépenses d'investissement réalisées en 2025, la D.S.U a contribué à l'équipement d'un îlot de fraîcheur comprenant des cheminements en stabilisé, des espaces végétalisés avec arbres, arbustes et prairie fleurie, du mobilier urbain composé de bancs, d'une pergola en bois et d'un totem d'information, ainsi qu'une aire de jeux avec jeux d'équilibre et un sol en copeaux de bois, l'ensemble étant délimité par une clôture et un portillon en bois, pour un montant de 104 730,17 €.

La dotation a également été utilisée pour l'aménagement des allées et des espaces extérieurs de la mairie, pour un montant de 56 028,05 €.

Dans le domaine scolaire, la D.S.U a contribué au financement de la construction d'un mur de soutènement au sein du groupe scolaire Louise Michel à Pierrelaye. Cette opération comprend l'ensemble des travaux de gros œuvre nécessaires à la réalisation complète de l'ouvrage, pour un montant de 37 032,00 €.

Dans le domaine sportif, la Dotation de Solidarité Urbaine a permis de financer, au titre de l'exercice 2025, des dépenses engagées au cours de l'année pour des opérations pluriannuelles. Des dépenses avaient également été réalisées sur ces mêmes opérations lors de l'exercice 2024. La D.S.U a ainsi contribué, en 2025, au paiement de dépenses relatives au remplacement de la toiture du Tennis Club, pour un montant de 136 665,54 €, ainsi qu'à la transformation d'un terrain de football en gazon synthétique, pour un montant de 191 730,24 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement réalisées en 2025, la D.S.U a permis de soutenir des actions sociales et la vie associative locale. Des subventions ont été versées à l'association VALDOCCO pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée dans le quartier prioritaire du Clos Saint-Pierre, pour un montant de 27 309 €.

La commune a également attribué des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour un montant total de 47 370 €, ainsi qu'aux associations culturelles pour un montant de 15 850 €.

L'ensemble de ces éléments retrace l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine au titre des dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice 2025 et atteste de l'affectation de ces crédits à des actions en faveur du cadre de vie, des équipements publics, des actions sociales et du dynamisme associatif communal.

Vu pour être annexé  
à la délibération du  
conseil municipal

N°D2026-68 du 24/06/2026

LE MAIRE.

Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) – Année 2025

Département : Val d'Oise  
Commune de PIERRELAÏE

Montant du DSU perçu : 616 715 €



(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement ...)	(II) Localisation (quartiers classés DSU, DSU, autres)	(III) Nature de l'opération			(V) Montant global	(VI) Dont DSU	(VII) % (VI)/(V)
		(iii) Equipement : construction, travaux, acquisition de matériels	(iv) Fonctionnement : Subvention à une association, animation	(iv) Fonctionnement : Subvention à une association, animation			
AMENAGEMENT URBAIN	Quartier Bocquet	L'équipement de l'îlot de fraîcheur comprend des cheminements en stabilisé, des espaces végétalisés avec arbres, arbustes et prairie fleurie, du mobilier urbain composé de bancs, d'une pérgola en bois et d'un totem d'information, ainsi qu'une aire de jeux avec jeux d'équilibre et sol en copeaux de bois, l'ensemble étant délimité par une clôture et un portillon en bois.			104 730,17	104 730,17	100,00%
ESPACE PUBLIC	Mairie de Pierrelaie – 42 bis rue Victor Hugo, 95480 Pierrelaie	Aménagement des allées et des espaces extérieurs de la mairie			56 028,05	56 028,05	100,00%
EDUCATIF	Groupe scolaire Louise Michel, 1 rue Jean Ferrat.	Les travaux portent sur la construction d'un mur de soutènement au sein du groupe scolaire Louise Michel à Pierrelaie et comprennent l'ensemble des opérations de gros œuvre, notamment le terrassement, la réalisation des fondations, la mise en place des armatures et coffrages, le coulage du béton, ainsi que l'acquisition et l'utilisation des matériaux, fournitures et matériaux nécessaires à la réalisation complète de l'ouvrage.			37 032,00	37 032,00	100,00%
SPORTIF	Tennis Club de Pierrelaie	Remplacement de la toiture du Tennis Club			136 665,54	136 665,54	100,00%
SPORTIF	Terrain sportif	Transformation d'un terrain de football en gazon synthétique			203 685,82	191 730,24	94,13%
SOCIAL	Association VALDOCCO		Mise en œuvre de la prévention spécialisée sur le quartier prioritaire du Clos Saint Pierre.		27 309,00	27 309,00	100,00%
CULTUREL	Diverses associations		Subventions versées aux associations culturelles		15 850,00	15 850,00	100,00%
SPORTIF	Diverses associations		Subventions versées aux associations sportives		47 370,00	47 370,00	100,00%
					<b>628 670,58</b>	<b>616 715,00</b>	<b>98,10%</b>